

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet 23.053	Date du dépôt 23.10.2023	Heure du dépôt 01:41	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Distribué la première fois lors de la séance du 24.10.2023			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : PS		
Titre : Projet Pilote Maé : L'Ecole à Journée Continue.		
Contenu (questions posées au Conseil communal) : Pour quelles raisons la ville de la Chaux de fonds se retire du projet Maé : Ma journée à l'école ?		
Développement (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i>) : L'école à journée continue s'inspire des modèles scandinaves et zurichois d'école à horaire continu. Les quatre communes qui avaient répondu à l'automne 2022 à l'appel du canton pour lancer des projets pilotes dans plusieurs de leurs collèges dont La Chaux-de-Fonds, n'avaient pas vu le jour faute de garantie du canton en ce qui concerne sa participation financière. En effet, la mise en œuvre du concept Maé (pour Ma journée à l'école) avait été abandonnée à la rentrée d'août 2023 et reportée, notamment faute de garanties financières de l'Etat. Dans un rapport d'information publié en septembre 2023, suite à une recommandation du Grand Conseil le Conseil d'Etat neuchâtelois annonce qu'il prendra en charge 50% des coûts des projets pilotes mis sur pied par les communes de La Grande-Bérouche, Val-de-Ruz et Neuchâtel, sauf la Chaux de Fonds qui a préféré se retirer du projet. Le Conseil Communal peut-il nous donner les raisons de cette décision ?		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) :		
Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Karim Djebaili		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch